



Convocation chez le délégué du procureur

Par **jducloux**, le **06/10/2009** à **19:28**

Bonjour, j'ai été convoqué par le délégué du procureur dans le cadre d'une affaire de bagarre. Pour résumer rapidement cette affaire, la personne m'a volé (et a reconnu le vol) mais je l'ai frappé en premier, ce qui l'a blessé (fracture du nez), ensuite j'ai moi-même été frappé par cette personne et ses amis en même temps, ce qui m'a blessé à mon tour (arcade ouverte). Nous avons tous les deux porté plainte. Je suis actuellement expatrié et j'aurais aimé savoir quels étaient mes droits pour reporter cette convocation ou la faire depuis mon pays de résidence par le biais de l'ambassade par exemple. De plus j'aurais aimé savoir ce qui se passe dans ce genre d'affaire, qu'est-ce que je risque? un rappel à la loi? une amende? quelque chose d'autre? En avance merci